

Ecole primaire de Nogent-le-Phaye
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Jeudi 11 février 2021 à 18h00
Conseil d'école réalisé en visioconférence

Personnes présentes :

- Monsieur BEYSSAC : Maire de Nogent-le-Phaye.
- Monsieur AUCHÉ : responsable des affaires scolaires.
- Représentants des parents d'élèves : Mesdames HOOGE, MARTINS, COUDRAY, FERREIRA et Monsieur MERCIER.
- Représentant des PEP 28 : Monsieur CATTIN.
- Enseignants : Mesdames HUITEL, KARSENTY, NAVEAU, SAVARIAU, Monsieur VIZERIE.

Personnes excusées :

- Madame FERANT, Inspectrice de l'Education nationale.
- Madame PEYROU, Enseignante.
- Madame LONGÉPÉ, Enseignante.

1 Evolution des effectifs :

Nous avons inscrit, début janvier, trois nouveaux élèves d'une même famille, en MS, CE1, CM1. Une élève de CM1, du centre de l'enfance, a quitté l'école fin décembre. L'effectif de l'école s'élève aujourd'hui à 114 élèves. Pour la rentrée 2021, nous attendons 21 PS pour un départ de 14 CM2. Cette prévision s'appuie sur les naissances de 2018 répertoriées par la Mairie et sur l'enquête que nous avons réalisée auprès de l'ensemble des parents d'élèves. Les répartitions des classes, pour la rentrée 2021, pourraient engendrer une répartition différente de celle d'aujourd'hui, car nous avons un nombre de CE1 (les futurs CE2) inférieur aux autres niveaux avec la possibilité d'avoir deux classes aux niveaux discontinus : un CP-CE2 et un CE1-CM1. Ceci permettrait d'éviter une classe à trois niveaux. A confirmer suivant nos effectifs de rentrée.

Les inscriptions pour la rentrée 2021 débuteront au mois de mars.

2 Protocole sanitaire :

Le nouveau protocole mis en place à partir du 1^{er} février implique de nouvelles contraintes pour l'école :

- Pour les élèves des classes élémentaires, le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs,
- La distanciation physique est augmentée de 2 mètres entre les classes différentes,
- L'aération des locaux, de quelques minutes, est effectuée toutes les heures,
- La fermeture de la classe dès qu'un personnel ou un élève porte le variant. En maternelle, fermeture de la classe dès qu'un cas positif est identifié, les élèves de la classe sont alors considérés comme cas contacts à risque, car ils ne portent pas de masque.
- Les voyages scolaires sont autorisés s'il n'y a pas d'hébergement.

Les contraintes suivantes sont également appliquées : non brassage des élèves entre les classes en élémentaire, lavage des mains, récréations décalées, plus de sport en intérieur sauf pour les classes maternelles, plus de réunion en présentiel avec les parents.

L'école possède des masques en tissu de catégorie 1. Lorsqu'un élève a perdu ou abîmé son masque, l'école peut lui fournir un masque de remplacement. Un mot explicatif est alors donné aux parents au sujet de l'entretien du masque.

Lorsqu'une enseignante est absente et non remplacée, il est demandé aux parents, qui en ont la possibilité, de garder leur enfant le temps de l'absence sachant que la répartition des élèves dans les autres classes n'est plus possible actuellement. Dans ce cas, si l'élève était inscrit à la cantine, son repas ne serait pas facturé par la Mairie. A ce jour, il y a eu un cas d'élève, en classe de CP, testé positif au Covid. Les élèves de sa classe n'ont pas été considérés comme cas contact car ils portent des masques. De plus, l'élève était déjà absente depuis une semaine quand elle a été testée positive. L'ensemble des parents de la classe ont été informés de la situation et des consignes à tenir, par un courrier du service médical de la DSDEN.

En classe de PS/MS, plusieurs élèves étaient absents en fin de semaine dernière. Les parents ont été contactés par Mr Vizerie : aucun cas de Covid n'a été signalé.

3 Évaluations CP :

Les élèves de CP ont repassé des évaluations au mois de janvier. Le bilan montre que la plupart des élèves ont bien progressé depuis septembre. Globalement de très bons résultats sur ces évaluations. Cependant, trois élèves sur dix-sept sont considérés comme fragiles en français et cinq élèves en mathématiques. Ces évaluations ont été bien perçues par les enfants. Il n'y a pas eu de rendez-vous individuel avec les parents mais le livret d'évaluation ainsi que les résultats détaillés de leur enfant leur ont été transmis.

4 Elèves à besoins particuliers :

Nous suivons très régulièrement une douzaine d'élèves présentant des difficultés d'apprentissage plus ou moins importantes. Les aides apportées en classe peuvent prendre différentes formes. Des projets d'accompagnement peuvent aussi être mis en place, en concertation avec les parents, comme le PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative) pour les difficultés scolaires, le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) pour les troubles de l'apprentissage et le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) en cas de handicap. A l'école nous avons 2 PPRE, 2 PAP, 3 PPS. Des équipes éducatives sont menées régulièrement.

Sept élèves bénéficient d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour la prise de médicaments dont deux alimentaires. Le PAI a une durée d'un an et doit être renouvelé si besoin. Les protocoles de ces PAI sont transmis aux enseignants, à la Mairie, au personnel communal, aux animateurs des PEP 28. Les médicaments sont stockés dans l'armoire à pharmacie de l'école.

5 Activités et sorties éducatives :

- Intervention de l'association SykADAP pour la création d'un potager en botes de paille pour les classes des PS/MS et des MS/GS le vendredi 2 avril sur la journée.
- Intervention de l'association SykADAP pour un atelier de 2 séances sur les plantes sauvages pour les classes de CE2/CM1, les vendredis 18 juin et 25 juin, et pour la classe de CM1/CM2 les lundis 17 mai et 24 mai.
- Dans le cadre de l'opération Ecolire, qui propose cette année une sélection de lectures autour du thème « Cachettes et Secrets », des demandes d'interventions d'auteurs et d'illustrateurs ont été faites pour la classe des CM1/CM2, CE2/CM1 et PS/MS. Un comédien a également été sollicité pour travailler la mise en voix d'un livre de la sélection avec la classe de PS/MS.
- Une classe équitation, à proximité de l'école, pour les classes des CE2/CM1 et CM1/CM2 se déroulera sur 4 séances d'une demi-journée à partir du mois de mars (classe de CM1/CM2) et du mois de mai (classe de CE2/CM1).
- Le projet Foot à l'école, pour la classe des CP/CE1 est bien engagé, mais tout va dépendre de l'évolution du contexte sanitaire pour sa réalisation.
- D'autres projets sont aussi en attente, sachant que si les sorties scolaires sont possibles, elles doivent respecter le protocole sanitaire.

6 Travaux de la municipalité :

Nous avons répondu, avec la municipalité, à l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 ». Nous avons candidaté pour l'aide au financement concernant l'équipement d'un Vidéo Projecteur Interactif, VPI, et d'un ordinateur portable pour l'une des classes de l'école ainsi que d'un ordinateur pour la BCD. Notre projet a été accepté. Les élèves de PS/MS de M^{me} SAVARIAU devraient donc pouvoir bénéficier de cet équipement informatique avant la fin de l'année scolaire. Le montant total du projet s'élève à 5000 euros financés à 50% par une subvention de l'Etat.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour ces investissements.

7 Questions des parents :

Scolaire :

-Il nous a été remonté un lavage des mains moins fréquent en élémentaire. Pourriez-vous nous présenter le protocole mis en place sur une journée type pour rassurer les familles ?

Un lavage des mains est effectué plusieurs fois par jour : à l'arrivée dans l'école le matin et à l'arrivée dans l'école l'après-midi, avant et après chaque repas, après les récréations du matin et de l'après-midi, le soir avant la sortie des classes.

-Lors du dernier conseil, vous nous aviez dit que les projets de fin d'année étaient en cours de réflexion. Pourriez-vous nous les présenter ?

Plusieurs projets sont toujours dans l'attente de l'évolution du contexte sanitaire (Foot à l'école, Maison de la magie et le clos Lucé, rencontres Usep...) Voir le point n°5.

-Une partie de l'argent de la coopérative peut-elle servir à l'achat de jeux, jouets ..., pour les enfants sur le temps de récréation ?

Monsieur Vizerie confirme que cela est tout à fait possible. Certains achats ont déjà été effectués en maternelle et par la classe de CP/CE1. L'équipe enseignante va faire le point sur les achats ou les compléments d'achats de jeux de cour et sur les jeux éducatifs.

-Il a été instauré depuis peu un conseil de vie de classe en CM1/CM2 responsabilisant les élèves. Pouvez-vous nous en dire plus et quel bilan en faites-vous ?

M^{me} Huitel explique que ce conseil de vie entre dans le programme d'Education Civique et Morale.

Celui-ci a de nombreux objectifs pédagogiques. Il permet de parler des sujets liés à la classe, à l'école ou d'aborder également des sujets sociétaux voire philosophiques. Cela permet aux élèves de développer leur prise de parole, de réfléchir à des problématiques variées et de favoriser la coopération. Ce conseil de classe est organisé tous les jeudis après-midi, sur un temps de 45 minutes. Le bilan est très positif.

-Certaines familles n'allant jamais côté maternelle, serait-il possible d'afficher des informations côté cour élémentaire ? Installation d'un panneau d'informations ?

L'achat d'un deuxième panneau d'informations n'est pas envisagé.

Monsieur Vizerie rappelle que tout ce qui est affiché sur le panneau est aussi affiché sur la porte de la garderie. De plus, ces informations sont transmises par le biais du cahier de liaison. Certaines sont aussi envoyées par mail ou publiées sur le site de l'école. Les parents peuvent également trouver les menus de la cantine sur le site internet de la commune.

En cas d'absence d'une enseignante, un mot sera mis sur chaque portail de l'école, côté maternelle, élémentaire et garderie, pour être visible dès le matin.

Périscolaire :

-Des parents se sont plaints de propos et de comportements inappropriés de la part d'un animateur PEP28 le midi, cela ne doit pas se reproduire.

Monsieur Cattin, représentant des PEP 28, indique qu'il est intervenu à ce sujet auprès de l'animateur pour comprendre et gérer la situation. Il a également discuté avec les enfants concernés.

-Des parents regrettent que l'accès aux toilettes ne soit autorisé que sur demande, car certains élèves seraient gênés d'avoir à demander à chaque fois.

L'ensemble de l'équipe du périscolaire va réfléchir à une solution...

-Afin de laisser libre accès aux parents aux heures d'entrée ou de sortie, est-il possible que le personnel (PEP et communal) ne se gare pas juste devant l'école mais à la mairie ou sur le parking des enseignants, comme cela se faisait avant ? Cela éviterait des dépôts en double file faute de place notamment le matin.

Mr Auché fera un rappel au personnel.

Mairie :

-Lors du premier conseil d'école de l'année, nous vous avons interrogé sur le nombre d'enfants concernés par l'extension des horaires de garderie du soir. La fréquentation est-elle en hausse ?

Actuellement, 5 élèves sont concernés par cette plage horaire.

-Des parents s'inquiètent du non-respect du protocole sanitaire sur le temps de cantine (nettoyage, aération, distanciation sociale insuffisante, brassage des élèves), un rappel des consignes peut-il être fait ?

Une nouvelle organisation a été mise en place avec le nouveau protocole du 1^{er} février :

- *Une aération et un nettoyage régulier sont effectués entre chaque service.*
- *Les enfants sont accompagnés classe par classe dans un ordre prédéfini.*
- *Chaque enfant a sa place à une table.*

Depuis la semaine dernière, un appareil de détecteur de CO2 a été installé.

Une étude sur la VMC est en cours.

Pour le goûter de la garderie du soir : Les grandes tables ont été supprimées pour que chaque groupe classe puisse avoir sa table pour le temps du goûter.

-De trop nombreux témoignages de parents nous ont été adressés relatant des difficultés avec deux personnels de mairie à l'égard des enfants (cris, parlent mal, humiliation, privation de nourriture, intimidations, menaces et mise sous silence). Cela concerne des personnes ayant déjà fait l'objet de plaintes de parents, de mobilisation des RPE les années précédentes, quand serons-nous enfin entendus pour que ces problèmes n'existent plus au sein de l'école ? Mr Beysac assure que les démarches sont en cours. La municipalité est saisie du problème.

-Vous avez demandé aux familles la transmission du revenu fiscal de référence RFR et du numéro d'allocataire CAF dans le cadre de la mise en place des nouveaux tarifs périscolaires. Le quotient familial n'est pas pris en compte dans la tarification contrairement à ce qui a été voté dans le compte-rendu du conseil municipal du 17/11/2020 mis en ligne sur votre site. Des parents s'interrogent sur l'équité, le but de ce recueil ainsi que sur le traitement des données personnelles.

Un tableau sera transmis par la Mairie afin d'expliquer le calcul pris en compte pour les nouveaux tarifs périscolaires. Afin de rassurer les familles, il est rappelé que les dossiers sont traités de manière confidentielle dans le respect du RGPD.

Le prochain conseil d'école est fixé au jeudi 10 juin 2021 de 18h30 à 20h30.

Fin du conseil d'école à 19h45.

La secrétaire de séance :
M^{me} SAVARIAU

Le directeur de l'école :
M. VIZERIE